

LE PROPAGATEUR

Vol. IV

SEPTEMBRE 1907

No 9

Chronique mensuelle. — L'an delà de la vie future. (Suite.) — Les qualités de l'éducateur. — Du diable à Dieu.

CHRONIQUE MENSUELLE

SOMMAIRE. — Le nouveau décret sur le mariage. — La crise anti-cléricale en Italie; les faits de Milan et de Turin; les diverses attitudes du gouvernement Giolitti. — Choses de France; article de M. de Mun. — Le courant vers Lourdes. — Les conversions en Angleterre; celles pour le mariage; celles par besoin du cœur. — Un geste royal. — Un article sur la persécution en Pologne. — Les difficultés de l'apo-tolait moderne; le manque de clergé indigène n'est pas l'unique cause d'insuccès relatifs. — Une lutte grandiose: l'*He-des-Sioux* combat les Bois. — La plus rapide traversée. — L'accident du "Pont de Québec." — A Caughnawaga. — Les progrès du Pacifique Canadien. — La démonstration de la "fête du travail". — Le congrès pédagogique à Joliette; belles paroles de Mgr Archambeault. — Les fêtes acadiennes. — La C. M. B. A. à Montréal. — Noces d'or à Saint-Paul-l'Érmitte. — Heureux qui sait rester jeune! — Un beau livre: *Carter et son temps*. — Nos défunts.

Le nouveau décret "Ne temere" sur les fiançailles et le mariage, que, par l'ordre et l'autorité du Pape Pie X, la sacrée Congrégation du Concile vient de publier — et qui viendra en force à Pâques 1908 — apporte de nombreux et profonds changements dans la discipline du mariage. Nous ne saurions trop recommander, et nous le faisons respectueusement, à nos confrères de l'étudier soigneusement, ce décret, comme aussi les commentaires ou dispositifs qui seront arrêtés par les diverses autorités diocésaines.

Nous signalons ici les changements qui nous ont le plus frappé, laissant, bien entendu, à qui de droit de régler ce qui doit être réglé.

1° Les fiançailles ne seront valides qu'en autant qu'un acte écrit en aura été dressé.

2° Pour la *validité*, n'importe quel curé (ou son délégué) pourra recevoir, dans sa paroisse, le consentement de mariage de ceux qui se présentent devant lui, qu'ils soient ou non ses paroissiens ;